

Membres	7
Présent(s)	6
Audio/visioconférence	0
Représenté(s)	1
Quorum	5

SÉANCE DU 8 JUILLET 2026

Présents au siège : Madame Chantal CUTAJAR, Présidente du Conseil d'administration, Madame Chahrazad ALLAM, Monsieur Antoine BREINING, Monsieur Luc GILLMANN, Monsieur Jean-Baptiste MATHIEU et Madame Elodie STEINMANN

Excusée : Madame Nadia MONKACHI (procuration à Madame Chantal CUTAJAR)

Assistaient en outre : Monsieur Julien MATTEI (Directeur général / secrétaire de séance), Monsieur Jean-Baptiste MALINGRE (Secrétaire général), Madame Hélène THOUVIOT (Directrice du Développement et de l'Investissement) et Madame Laura SCHELLINGER (Assistante de Direction)

Le Bureau,
Vu le rapport du Directeur général,
Vu l'avis de la DRFIP du 02/02/2026,
Délibère :

B/2026/036 : Strasbourg - Rue de la Bosse / 17 Chemin du Beulenwoerth : Acquisition de 6 logements en VEFA. Actualisation du coût d'acquisition

Il est décidé :

1. D'abroger la délibération n° B/2026/008 du 12 février 2026.
2. D'autoriser l'acquisition en vente en l'état futur d'achèvement auprès du promoteur Nexxt-Immo, ou toute autre société qui s'y substituerait, d'un bien constitué de 6 logements situé Rue de la Bosse / Chemin du Beulenwoerth à Strasbourg, et comprenant 6 places de stationnement, pour un prix d'acquisition total de **420 658,50 € HT**.
 - Pour les 2 logements en PLAI y compris 2 places de stationnement : 40,84 m² SHAB x 2 670 € HT, soit **109 042,80 € HT** (TVA 5,5 %)
 - Pour les 4 logements en PLS y compris 4 places de stationnement : 116,71 m² SHAB x 2 670 € HT, soit **311 615,70 € HT** (TVA 10 %)

Les études étant en cours, sur une base de 157,55 m² SHAB, il est considéré comme acceptable une tolérance de +/- 5 % d'évolution de cette surface et d'adapter le prix en conséquence.

1. D'autoriser la signature du contrat préliminaire de réservation et de l'acte de vente définitif,
3. D'autoriser la prise en charge des frais inhérents à cette démarche dont les honoraires du notaire,
4. D'autoriser l'échelonnement du paiement du bien en fonction de l'avancement du chantier,
5. D'autoriser Monsieur le Directeur général à signer tout acte afférent

Ne prends pas part au vote : 0

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Ce point de l'ordre du jour a été adopté à l'unanimité

Le Directeur général,
Julien MATTEI
Pour extrait conforme